



4 février 2014

Tuberculose bovine – nouveaux contrôles des troupeaux de bovins cours

(IVS).- Après plusieurs cas de tuberculose bovine détectés en Suisse romande en 2013, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a défini la stratégie de lutte et de surveillance vétérinaire pour 2014 prévalant sur tout le territoire. De nouveaux contrôles sont ainsi exécutés depuis la mi-janvier dans le canton du Valais et en Suisse.

L'année 2013 a été le théâtre d'une lutte importante afin d'éviter une épizootie de tuberculose bovine dans le canton. Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV), les vétérinaires praticiens et les éleveurs ont été largement mis à contribution.

Sur la base de la stratégie de lutte et de surveillance définie par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), les autorités sanitaires cantonales et fédérales poursuivent leurs efforts communs afin de préserver le statut de pays exempt de tuberculose bovine. L'expérience montre que deux ou trois ans sont nécessaires pour éradiquer totalement la tuberculose après un épisode ayant concerné plusieurs dizaines d'exploitations en Suisse.

La stratégie définie par l'OSAV impose à chaque canton de nouveaux contrôles des troupeaux. En Valais, ceux-ci sont en cours de réalisation sous la conduite du vétérinaire cantonal. Ces contrôles sont réalisés sur tous les bovins qui ont été en contact avec des bêtes testées positivement en 2013. En cas de réaction au test cutané de la tuberculose, la contamination est confirmée par des analyses sanguines.

Ce nouveau test sanguin a été homologué récemment par l'OSAV. Il permet de renforcer la précision du diagnostic et de réduire ainsi le nombre d'abattage des bêtes dont le test cutané a révélé un résultat douteux.

Quelques bovins ont réagi positivement aux tests cutanés et sanguins réalisés en 2014. Ces bêtes seront abattues, autopsiées et soumises à une analyse complémentaire pour évaluer leur potentiel de contagion.

Selon les résultats des analyses complémentaires, des contrôles sur les denrées alimentaires en provenance des bovins abattus seront réalisés. A noter également que la tuberculose bovine active en Suisse romande (*ssp. bovis*) n'est pas la même que celle qui touche actuellement des bovins en Suisse orientale (*ssp. caprae*).

Personnes de contact

Le vétérinaire cantonal Jérôme Barras - 079 831 60 21 ou la vétérinaire cantonale adjointe Claire Zen-Ruffinen - 027 606 74 70

